Concours des Annonces

A peine le concours d'Octobre est-il terminé que déjà on nous demande quelle sera la prime de ce mois.

Nous comprenons parfaitement votre impatiente curiosité, mais, permettez-nous, chers œdipes, de ne pas répondre aujourd'hui.

Le souci d'offrir un objet pouvant être utile et agréable à tous nous plonge dans une telle perplexité qu'un mois de recherches ne nous a pas suffi.

Une aussi longue réflexion doit être, d'ailleurs, pour vous, une garantie sur le choix et l'importance de cette prime. Vous serez, du reste, fixés d'ici très peu de temps.

Donc, que votre ardeur ne se ralentisse pas, et surtout faites attention *tous les jours*, afin que la mésaventure de certains devineurs qui n'ont pas vu le n° 15, par exemple, ne vous arrive pas.

Pour ce premier mois, ceux qui n'ont signé que d'un pseudonyme participeront au concours, mais, à la condition que si le sort favorise l'un d'entre eux, nous pourrons publier son nom et son adresse.

Dans notre numéro du 7, nous donnerons les réponses et le nom de l'heureux gagnant.

Sur ce, bonne chance à tous, et au mois prochain.

Avis Important. — Les réponses pour le *Concours des Annonces* doivent être envoyées, en une fois, à *M. PELAPON, 15, rue d'Angleterre, à Lille*.

Les réponses aux *Jeux d'Esprit* du lundi, doivent être adressées, *toutes les semaines*, à *M. COLIBRI, rue d'Angleterre, 15, à Lille*.

GAZETTE du NORD

— Nous apprenons les fiançailles de Mlle Delaune, fille de M. Marcel Delaune, député de la 5e circonscription de Lille, avec M. Maurice Colrat de Montrozier, avocat à la Cour d'appel de Paris. M. Colrat a porté la parole avec le plus vif succès en faveur des candidats républicains. On l'a applaudi à Roubaix où il a contribué aux brillantes victoires de l'Union sociale et patriotique, dans le canton de Seclin où il a très heureusement défendu la candidature au Conseil général de M. Marcel Delaune.

— Samedi dernier, a été célébré, en l'église de Rieulay, près de Somain, le mariage de Mlle Jeanne Descloquement, fille de M. Descloquement, maire de Rieulay, avec M. Philippe Dransart, neveu de M. Beaucoin, chevalier du Mérite agricole, de Faumont.

— Notre confrère M. Georges Struyve, du *Journal de Roubaix*, vient d'avoir la douleur de perdre son jeune frère, M. Fernand Struyve, décédé à Bondues, à l'âge de 18 ans.

Les funérailles de M. Fernand Struyve seront célébrées demain samedi à 9 h. du matin, en l'église de Bondues.

EPICERIE LENFANT
178, rue Léon Gambetta
vend le meilleur marché de tout Lille

LE PROJET DE LOI sur les Retraites ouvrières

OBSERVATIONS du Syndicat mixte de l'industrie roubaisienne

Le Comité ouvrier d'études sociales du Syndicat Mixte de l'Industrie roubaisienne vient d'adresser à M. le Ministre du Commerce le résultat de l'examen qu'il a fait du projet de loi sur les retraites ouvrières.

Le Comité se place dans son étude au point de vue de l'industrie textile

Les employés de l'Etat, des départements, des grandes communes, des grandes compagnies industrielles ou commerciales, jouissent, dans leur vieillesse, sous certaines conditions déterminées, d'une pension de retraite qui peut atteindre les trois-quarts du traitement le plus élevé qu'ils ont touché pendant un certain nombre d'années.

Il semble donc *a priori* que les ouvriers, dont la société ne peut pas plus se passer que d'instituteurs ou de douaniers, puissent aussi recevoir une modeste pension en cas de vieillesse ou d'invalidité, à condition que cette pension soit, comme toutes les pensions civiles, constituée en partie, par une retenue faite sur le salaire du futur pensionnaire.

Il n'y a là, en résumé, rien de nouveau, mais simplement l'extension d'une institution réservée jusqu'ici à certaines catégories de citoyens.

Encourager, dans la mesure du possible, les citoyens hommes et femmes à se constituer les pensions de retraite. — Agir avec prudence.

Le Comité n'est donc pas opposé au principe même de l'institution ; mais il se demande, alors qu'actuellement le budget trouve déjà fort lourde la charge que lui imposent les pensions qu'il doit servir, que les impôts augmentent sans cesse, que le déficit s'accroît d'une manière inquiétante, que la propriété foncière perd tous les jours de sa valeur, que la propriété mobilière, à l'heure *actuelle, peut se trouver tout à coup réduite* ou même anéantie, que la dette publique dépasse trente-six milliards, il se demande, disons-nous, quelle garantie auront les ouvriers que leurs versements ne seront pas faits en pure perte.

L'Allemagne, qui n'a guère de dette nationale, qui estime menacée que la France de commotions sociales, qui vient de traverser une ère de prospérité inouïe, ne concède qu'une pension de 170 fr. à l'âge de 70 ans, et pourtant les hommes prévoyants n'y sont pas sans inquiétude pour l'avenir.

Plus prudents, nos voisins les Belges se contentent d'encourager par des subsides, qu'ils pourraient au besoin réduire ou supprimer, les efforts des citoyens qui s'efforcent d'assurer la sécurité de leurs derniers ans.

Quant à l'Angleterre, elle a tout bonnement abandonné son projet de retraites ouvrières, après tout le bruit qu'il a fait. Est-ce que ces exemples ne commandent pas la prudence ?

Eviter de ruiner l'industrie

Le Comité fait, en outre, observer qu'on a, depuis quelques années, imposé de lourdes charges à l'industrie, que le projet de loi propose d'en ajouter de plus lourdes encore et il se demande ce que deviendront les salaires et, par suite, les pensions de retraites, si l'on ruine les industriels ?

Va-t-on condamner l'ouvrier à mourir de faim avant qu'il ait atteint l'âge de la retraite ?

Dangers dont la menacent les nations extra-européennes, leurs clientes jusqu'ici, leurs rivales demain.

Le Comité ne se pique pas de science économique, mais il n'en pourrait pas se dispenser à ce qui se passe dans le monde, qu'il ne se rende parfaitement compte que la crise actuelle est pour longtemps destinée à se répéter et à s'aggraver peut-être, non seulement en France, mais dans toute l'Europe, particulièrement pour les tissus communs d'exportation. Les Etats-Unis, qui accordent des primes à leur industrie, au lieu de la surcharger d'impôts, le Japon, nous disputent déjà les marchés de l'Orient et ce serait se faire illusion que d'espérer voir les différents pays qui produisent les matières premières ne pas les imiter bientôt, instruits par nos propres leçons.

Ils auront longtemps encore des salaires bien inférieurs aux nôtres et des matières premières qui ne leur coûteront guère de transport ; comment soutiendrons-nous cette nouvelle concurrence ?

Le Comité se demande aussi pourquoi l'industrie seule est constamment frappée, alors que d'autres ressources de richesses échappent à la loi sur les accidents de travail et seront peu touchées par la loi sur les retraites ouvrières, sans avoir à redouter les grèves.

L'industrie seule est toujours frappée, comme si elle disposait de ressources inépuisables.

On semble croire que tous les patrons sont au moins millionnaires, alors qu'il y en a tant qui débutent avec des ressources insuffisantes, avec des ressources d'emprunt dont ils doivent payer l'intérêt et qui arrivent à grand'peine à nouer, comme on dit, les deux bouts, quand ils n'échouent pas au Tribunal de Commerce. Que retire-t-on des machines et des bâtiments en cas de décès ?

Qu'on prenne garde que nos industriels, ceux de Roubaix en particulier, devant les charges nouvelles qu'on leur impose chaque année, devant celles dont les menace le remplacement de nos taxes d'octroi, devant les incertitudes de la situation et la multiplicité des grèves, ne tendent de plus en plus à s'établir au-delà de nos frontières. Songe-t-on qu'une usine qui compte 500 ouvriers, et elles sont nombreuses dans la région, va devoir verser annuellement une quinzaine de mille francs à la caisse des retraites ouvrières, et croit-on qu'elle pourra supporter longtemps pareilles charges dans les années mauvaises qui se multiplient ?

Il serait facile au Comité de prouver combien ses craintes sont fondées, si la discrétion lui permettait de joindre à son travail, rien que pour Roubaix, la liste des industriels qui, depuis quinze ans, se sont ruinés, ou ont quitté les affaires parce qu'ils s'y ruinaient. Peut-être la Commission parlementaire croira-t-elle sage de faire procéder elle-même à cette enquête. On est toujours, à Paris, sous l'impression des grandes fortunes réalisées dans les années prospères qui se sont succédé de 1800 à 1880, mais ces années, qui peut espérer les revoir ?

(A suivre).

INSTITUT GYNÉCOLOGIQUE
Pont du Lion d'Or, Saint-Maurice-Lille
TRAITEMENT MÉDICAL ET CHIRURGICAL
DES MALADIES DES FEMMES
S'adresser pour renseignements au Docteur TURGARD, à l'Institut, ou rue Tujars, 38. — Téléphone 1066.

COUR D'APPEL DE DOUAI

M. Gombert et « la Dépêche »

Une question très intéressante, en ce qui concerne la liberté de la presse, a été tranchée, ces jours derniers, par la 1re chambre de la Cour d'appel de Douai, présidée par M. Paul, premier président.

A la suite de la récente élection au Conseil général du canton de La Bassée, la *Dépêche* appréciant le rôle joué par M. Gombert, directeur de l'Ecole supérieure de Fournes, avait écrit que « par sentiments, il avait contribué à propager les doctrines du collectivisme révolutionnaire dans le canton de la Bassée. »

M. Gombert assigna la *Dépêche* devant le Tribunal civil de Lille en paiement de 50.000 francs de dommages-intérêts.

Le Tribunal civil condamna la *Dépêche* à une indemnité assez faible et à trois insertions.

Appel fut interjeté par les deux parties.

Après plaidoiries de Me Devimeux pour la *Dépêche*, Me Dubrop pour M. Joseph Gombert et réquisitoire du ministère public conclusant à la confirmation pure et simple du jugement, la Cour a rendu son arrêt réformant complètement le jugement du Tribunal Civil de Lille, acquittant la *Dépêche* et condamnant le directeur de l'Ecole supérieure de Fournes à tous les dépens, tant de première instance que d'appel.

L'arrêt est très intéressant ; en voici les principaux passages :

Attendu que Gombert prétend que Debruyne (gérant), en lui imputant, dans l'article de la *Dépêche* et du *Nouvelliste* du 28 novembre 1901, de s'être fait dans le canton de la Bassée le propagandiste acharné du collectivisme révolutionnaire, lui a causé un préjudice qu'il évalue à 50.000 fr. ;

Qu'il reconnaît que cette imputation ne contient ni une injure, ni une diffamation, mais soutient qu'elle constitue une faute et qu'il est fondé, par application de l'article 1382 du code civil, à réclamer la réparation du dommage qu'elle lui a fait subir, en sa qualité de directeur d'une école primaire supérieure et de maître d'un pensionnat à Fournes ;

Qu'il y a donc lieu de rechercher si cette faute existe ;

Qu'il importe de considérer que tout homme qui prend part aux luttes de la politique reconnaît, par ce seul fait, aux adversaires qu'il combat, le droit de discuter ses doctrines, d'en critiquer les tendances et d'en signaler les dangers ;

Qu'il lui faut s'attendre et se résigner par avance aux attaques de ses contradicteurs, à leurs appréciations même sévères de ses écrits et de ses actes, eux comme lui usant d'une liberté égale, et qui, en principe, doit être entière, sous les réserves imposées par la loi, notamment le droit de réponse, et les sanctions pénales et civiles, de nature d'injure et de diffamation ;

Qu'il résulte des documents versés aux débats que Gombert s'est mêlé aucune extrême ardeur aux luttes de parti, qui, au cours des dernières années, ont agité sa commune et son canton ;

Que ces luttes ont été très vives, et les polémiques de part et d'autre si violentes, qu'à la suite d'incidents provoqués par elles, il ait cru *à quatre reprises différentes condamner à des amendes qui varient de 25 à 100 francs* ;

Qu'il n'est que juste de constater qu'il a fait, de son côté, condamner plusieurs de ses adversaires à des peines parfois plus élevées ;

Que s'il est exact qu'il n'a jamais été jusqu'au collectivisme, il a cependant aux élections communales de 1896 *les éloges et les marques de sympathie des journaux de ce parti* ;

Que de l'ensemble de ces faits, il faut conclure que Debruyne était autorisé à voir dans l'intime un adversaire politique et militant, et pouvait *écrire de bonne foi que par ses actes il avait contribué à propager les doctrines du collectivisme révolutionnaire dans le canton de la Bassée* ;

Qu'en donnant à l'expression de sa pensée la forme la plus vive, il a pu user de son droit jusqu'à l'extrême limite, *mais ne l'a pas dépassé*.

Nous avons admiré dernièrement aux étalages de la maison **Delmotte-Werner, 10, rue Faidherbe, à Lille,** des ameublements très réussis de chambre à coucher Louis XV, avec du superbes rideaux et salon Empire aux tentures pur style et du meilleur goût. Du 1er au 4 novembre prochain cette importante maison prépare, dans ses vastes magasins une **grande exposition** avec **entrée libre**. On y remarquera une quantité de nouveautés à des prix très avantageux.

Il est certain que tout Lille s'y donnera rendez-vous.

Entrée rue Faidherbe, 10. Sortie rue des Ponts-de-Comines, 11 bis. 3

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du 31 octobre

1re Chambre. — Présidence de M. Dassonville

Accidents de travail

Hernie. — Delsaux contre Pesez. — Delsaux prétendait avoir été victime d'un effort au cours de son travail, et lui attribuait l'apparition d'une hernie dont il avait été atteint. Il était représenté par Me Reuflet fils.

A nom du patron, M. Pesez, Me Duvillier fils répondait que le demandeur avait depuis longtemps une hernie à l'état latent, et des prédispositions héréditaires ; que l'effort invoqué par le blessé n'était pas la cause de la manifestation extérieure de cette hernie, puisque la victime avait continué son travail, n'avait ressenti aucune douleur vive, et avait seulement déclaré l'accident à la Mairie onze mois après.

Le tribunal a admis la thèse de Me Duvillier, et débouté Delsaux de sa demande.

***

Pâtissier n'ayant pas de moteur dans son atelier. Non application de la loi de 1898. — Ne rentre pas dans l'application de la loi de 1898 le pâtissier, lorsque l'atelier de fabrication de pain d'épices ne comporte pas de moteur mécanique.

Ainsi jugé dans une affaire :

Ferrand, ouvrier pâtissier à Tourcoing, représenté par Me Reuflet fils,

Contre Vilquin, fabricant de pains d'épices à Tourcoing, représenté par Me Bonduel.

***

Ouvrier français blessé en Espagne ; contrat de travail passé avec une Maison espagnole. — Dhellemmes, ouvrier au service de la Compagnie de Fives-Lille, a été envoyé par elle en Espagne pour exécuter un travail, en vertu d'un contrat d'engagement directement souscrit entre lui et la Maison espagnole pour laquelle se faisait le travail.

Il était payé par la Compagnie de Fives, mais des deniers de la maison Espagnole.

Blessé dans son travail, il réclame une rente à la Compagnie de Fives ; il a pour avocat Me Marchand.

La Compagnie, représentée par Me Théry, soutient qu'elle ne peut-être considérée comme étant la patronne de Dhellemmes au moment de l'accident.

Le Tribunal admet cette thèse et déboute l'ouvrier.

Son signalement

Sur la boîte, on lit : « Savon PRINCESSE MAKOKO, *n° 384, préparé par Victor Vaissier, hors concours* ». — *Le portrait authentique de la belle Makoko illustre l'étiquette.*

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du jeudi 31 octobre

Président : M. Sée, vice-président.

Trio de voleurs

Une bande de jeunes paresseux, âgés de 19 à 20 ans, vivaient à Lille, dans un appartement rue Monge, quand, vers le milieu de septembre, ils résolurent un coup de maître au préjudice de leur propriétaire, Mme Roussel. Pendant son absence ils pénétrèrent chez elle, fracturèrent une valise où ils prirent deux actions du Crédit foncier et 1550 fr. en or. Aussitôt le coup fait, ils partirent à Paris où ils firent la fête ; lorsque l'argent fut dépensé, l'un d'eux, Ferdinand Pinta vint à Lille se constituer prisonnier. Les deux autres, Angèle Dompain et Maurice Quertant, qui ont d'anciens comptes à régler avec la justice, partirent faire un tour en Belgique où on n'a pu les retrouver.

Pinta est condamné à 8 mois de prison avec sursis ; Angèle Dompain et Maurice Quertant encourent, par défaut, chacun 18 mois.

Outrages à agent et ivresse. — Ferdinand Berthe, peintre à Roubaix, est prévenu d'outrages à agent et ivresse. Il a subi plusieurs condamnations en Belgique, mais est bien noté par la police française.

Son défenseur, Me Duvillier fils, fait valoir qu'il a agi sous l'empire de la boisson, que les renseignements sur lui sont bons, au moins depuis qu'il est en France.

Il expose que Berthe, bien après que la raison lui a été revenue, a manifesté un profond et sincère repentir de son intempérance de boissons et de langage et supplie le Tribunal de se montrer indulgent.

Cet appel est entendu par les juges, qui octroient à Berthe le bénéfice du sursis pour les huit jours de prison et les 25 francs d'amende prononcés contre lui.

Le lait pur

Dans le lait que vendait à Lille Désiré Demarescaux on a trouvé de l'eau en trop grande quantité ; ce qui vaut au marchand 3 jours de prison, 50 francs d'amende et 3 insertions dans les journaux de la région.

AFFAIRES DIVERSES

Lille. — Ernestine Mouceau, vol : 3 mois. — Arthur Honoré, vol : 3 mois.

Roubaix. — Rosine Bleus, vol : 3 mois de prison. — Omer Verpaille, vol : 3 mois par défaut.

LA MÉDECINE NOUVELLE

Organe de la Méthode Vitaliste

Est envoyée gratuitement pendant deux mois à toute personne qui en fait la demande à Messieurs les Docteurs Perrinon et Dumas, 19, rue de Lisbonne, Paris.

Le vitalisme est le régénérateur fluide de la cellule ; en rétablissant le dynamisme intégral, il guérit toutes les affections chroniques les plus graves et les plus désespérées : sans aucun traitement interne ni régime.

Il soulage dès la première minute des soins. *Il n'est pas une maladie qui résiste à l'action curative et douce du Vitalisme :* Lire la Médecine Nouvelle, c'est se convaincre de la puissance de cette admirable méthode externe qui traite et guérit par correspondance.

MARCHÉS DE LA RÉGION

Lille. — SUCRES. — Sucre cassé : » 101 50. En pain n° 1 : 103 50 ; n° 3 : »». Cuite 1er jet 98 50 à »» »». 88 » à »» »».

ALCOOLS. — 3/6 fin disp. : 27 50 à »» »».

Marché au blé. — Prix moyen, le 30 octob. — Blé blanc : 16,00 l'hectolitre ; blé roux : 15,50. — Prix de 100 k. de fleur 1re qualité : 36,50.

Les huit marchés réunis (Lille, Douai, Armentières, Bergues, Bourbourg, Hazebrouck, Orchies et Arras. — Blé blanc, prix moyen de l'hectolitre : 15,64 ; blé roux : 14,81.

Taxe officieuse du pain à Lille, au kilog. — Pain de fleur ou de gruau : 0,32 ; pain blanc : 0,31 ; pain bis ou de ménage : 0,27.

Halles Centrales. — Cours du 28 au 30 octobre (au kilog.) — Bœuf : 1,50 1,40 ; vache 1,35 1,15 ; taureau : 1,20 1,00 ; veau : 1,90 1,70 ; moutons : 2,00 1,20 ; porc : 1,60 1,50.

Marché aux bestiaux. — Prix de revient au kilog. du 28 au 30 octobre. — Bœufs : 1,60 1,50 1,30 ; vaches : 1,49 1,39 0,95 ; taureaux : .... ; veaux : 1,90 1,80 1,75 ; moutons : ....

Marché aux Fourrages. — Cours du 26 au 30 octobre (aux mille k). — Paille : 95, . 90, . ; foin : 130, . 110, . ; lentilles : 125, . 120, . ; sainfoin : 125, . 115, . ; luzerne : 120, . 110, . ; trèfle : 135, . 120, . ; hivernage : 110, . 100, .

Marseille, 30 Octobre.			
Paille d. fr. 1000 k.	72 .. à	From.	16 25
» d'avoine, id.	40 .. à	Harle.	90 ..
Beurre, le 1/2 kil.	1 50 à 1 55	Pois v.	23 ..
Œufs, le quarteron	0 75 à	Pom. t.	5 00

Arras, 31 Oct. — *Marché aux veaux et aux porcs gras* — Veaux : 65 amenés ; vendus de 0 90 à 1 10 le kil. vivant. — Porcs : 26 amenés ; vendus de 0 95 à 1 05 le kil. vivant.

Paris, 30 Octobre.

SUCRES RAFFINÉS (cote commerciale). — Les affaires restent très calmes en raffinerie ; les cours s'inscrivent en baisse de 50 centimes à 1 fr. suivant marques.

On cote les pains 97 à 98... les 100 kil. en disponible par wagon complet et suivant marque.

Cours pour l'exportation franco sur wagon ou sur bateau. 31 . à 32 . les 100 kil.

PRODUITS ACCESSOIRES. — La demande est peu active ; les cours s'inscrivent sans changement.

On cote en disponible, les 100 kilos, par wagon complet et suivant marques :

Sucre de 1er rang, logé cart. 5 k.	100 50 101 50
Clairces de 50 à 60 kil.	101 .. 102 ..
Clairces de 25 à 30 kil.	101 50 102 50
Clairces de 10 kil.	102 .. 103 ..
Gros déchets	94 50 95 50
Irréguliers	94 50 95 50
Petits déchets	94 .. 95 ..
Sucres en poudre	93 .. 94 ..
Semoules (suivant finesse)	97 50 98 50
Glaces	93 50 94 50
Cristallisés extra acquitté	83 50 84 50
— en poudre	84 50 85 50

LE HAVRE, 31 Octobre.

Côte de la Clearing-House (Ouverture, 11 h.)

CAFÉS

Octobre	43 75	Février	44 50	Juin	45 75
Novemb.	44 ..	Mars	44 75	Juillet	46 ..
Décemb.	44 ..	Avril	45 ..	Août	46 25
Janvier	44 25	Mai	45 50	Septem.	46 50

Tendance irrégulière. — Ventes : 68.000 sacs.

COTONS

Octobre	47 37	Février	47 50	Juin	47 37
Novemb.	47 37	Mars	47 37	Juillet	47 37
Décemb.	47 50	Avril	47 37	Août	47 37
Janvier	47 37	Mai	47 26	Septem.	47 25

Tendance calme. — Ventes : 6 100 balles.

Pétrole, en francs par 100 kilos. — Invar.

Disponible	.. ..
Septembre	18 ..
2 derniers	18 25
4 premiers	18 50

Saindoux, en francs par 100 kilos. — soutenus.

Wilcox, octobre	.. ..	.. ..
— novembre	107 50	.. ..
— décembre	108 50	.. ..
— janvier	108 50	.. ..
— 4 premier	108 25	.. ..

LAINES

ANVERS, 31 Octobre, 2 h. 35. — Tous les prix s'entendent en francs.

Laines (cote offic.). — Prix moyens en francs par kilos. — Peignés allemands (contrat B).

Novembre	4 03 1/2	Mai	4 10 ..
Décembre	4 05 ..	Juin	4 12 1/2
Janvier	4 05 ..	Juillet	4 15 ..
Février	4 07 1/2	Août	4 15 ..
Mars	4 07 1/2	Septembre	4 15 ..
Avril	4 05 ..	Octobre	.. ..

soutenues — Ventes : 165.000 kilos.

COTONS

NEW-YORK, 30 Octobre.

Recettes 59.000 balles contre 53.000 en 1900 et 28000 en 1899. — Total de la semaine : 274.000 balles contre 313.000 en 1900 et 1[illegible].000 en 1899.

Marché facile.

	29	30		29	30
Janvier	7 54	7 44	Juillet	7 48	7 37
Février	7 54	7 41	Août	..	..
Mars	7 53	7 40	Septemb.	..	..
Avril	7 50	7 39	Octobre	7 45	7 36
Mai	7 47	7 37	Novembre	7 47	7 38
Juin	7 47	7 36	Décembre	7 55	7 45

Midding Upland à New-York . . . 7 15/16

New-Orléans . . . 7 1/2

LIVERPOOL, 31 Octobre.

Ventes probables : 5.000 balles.

Marché calme.

Futurs. — Baisse 5 à 4/64.

MARCHÉ AUX FOURRAGES & PAILLES

Fourrages et paille en gare. — On cote sur wagon, par 500 kilos, en gare d'arrivée à Paris.

Foin 1re qualité	50 00	Paille sein 2e ind.	30 25
Luzerne 1re qua.	45 55	— — brdin.	30 32
Paille de blé	30 24	— d'avoine.	28 34

LA CHAPELLE, 30 Octobre.

	1re qual.	2e qual.	3e qual.
Paille de blé	47 34	36 40	32 38
— de colza	43 44	38 42	34 38
— d'avoine	41 43	38 43	34 38
Foin nouveau	72 »	60 66	59 58
Luzerne nouvelle	64 65	60 64	53 60

Bourse Commerciale de Paris

31 Octobre 1901

(COURS DE CLOTURE)

Blés soutenu		**Huile de lin** calmes	
Courant	20 65	Courant	78 50
Prochain	20 75	Prochain	78 50
N.-Déc.	21 15	N.-Déc.	76 25
4 Nov.	21 75	4 prem.	70 50
4 prem.	.. ..		
Farines calme		**Huile de Colza** calmes	
Courant	26 10	Courant	69 75
Prochain	26 45	Prochain	60 ..
N.-Déc.	26 80	N.-Déc.	59 75
4 nov.	27 45	4 prem.	60 75
4 premiers	.. ..		
Avoines soutenu		**Sucres** faibles	
Courant	20 25	Courant	88 ..
Prochain	20 25	Prochains	24 37
N.-Déc.	20 75	4 octobre	.. ..
4 nov.	20 90	4 prem	88 87
4 premiers	.. ..	4 mars	88 96
		4 mai	.. ..
Seigles calmes		**Alcools** calmes	
Courant	15 25	Courant	27 ..
Prochain	15 25	Prochain	27 75
N.-Déc.	15 40	N.-Déc.	.. ..
4 nov.	14 50	4 prem.	28 25
4 premiers	.. ..	4 mai	.. ..
		Disch.	.. ..

Farine, marque de Corbeil, 30,50.

RAGES

de dents, névralgies, migraines, douleurs intolérables, vomissements, sont instantanément guéris avec une cuillerée à soupe d'*Oral*. Dépôts : Lalisse, 22, rue du Sec-Arembault, Lille ; Fleuryack, Denain ; Thellier, St-Omer ; Docteur Andt, Valenciennes ; Couvreur, Roubaix ; Delsporte, Tourcoing, et toutes les bonnes pharmacies. Le flacon : 2 fr. 50, par poste 2 fr. 80.

Institut de Jumet-Heigne (Belgique)

Desservi par les Sœurs de Charité

Directeur-Propriétaire, Dr L. DOGNIAUX, Spécialiste ex-élève des hôpitaux de Paris

Maladies des Femmes : chute, des cents, etc.

Hernies : guérison, radicale, certaine pour la vie, sans bandage, de toute hernie par la méthode *professionnelle* du Docteur, Spécialiste L. Dogniaux, qui reçoit à Jumet, rue de l'Institut, les lundi, mercredi, vendredi de 1 à 3 heures de l'après-midi, et à Erquelines le jeudi, de 9 à 12 heures. *Plusieurs milliers de guérisons authentiques dans le Nord.* — Demander adresses de personnes guéries, dignes de foi. — Etablissement de 1er ordre, comprenant 32 chambres particulières et deux salles communes de 28 lits ; chapelle ; vaste parc de 2 hectares.

— Discrétion absolue —

CRÉDIT LYONNAIS

Fondé en 1863

CAPITAL : 200 MILLIONS DE FRANCS

Réserves : 100 MILLIONS DE FRANCS

AGENCE DE LILLE, rue Nationale, 28

avec Agences à DOUAI, CAMBRAI, ARMENTIÈRES et CAUDRY

ORDRE DE BOURSE

exécutables en France et à l'Etranger

BOURSE DE LILLE

Un guichet spécial est ouvert à l'Agence de Lille

Avances de Fonds sur tous Titres

DÉPOTS DE TITRES

PAIEMENT A VUE DE TOUS COUPONS

Délivrance de Chèques (France et Etranger)

LOCATION DE COFFRES-FORTS

compartiments à partir de 5 fr. par mois

MAGGI Potages à la minute **MAGGI** **MAGGI**

Tablettes de Bouillon — Le Flacon — POUR CONSERVES

Charade. — Mon premier, cher lecteur, garantit les foyers,
Mon deuxième, les fruits,
Et mon tout, les papiers. 2

POUR VOUS DÉSALTÉRER

immédiatement et agréablement

et vous réconforter en même temps, prenez un verre de VIN de

Banyuls-Trilles à l'Eau

Cet excellent apéritif, soigneusement préparé avec du VIEUX VIN de BANYULS et le meilleur QUINQUINA, et si apprécié par le corps médical tout entier, se trouve dans

TOUS LES CAFÉS et LES BONS ESTAMINETS

Refuser la consommation si la bouteille ne porte pas l'étiquette.

Les **PILULES GOBERT** dites **FRANÇAISES**, purifient le sang, donnent de l'appétit ; elles purgent doucement et sans coliques, guérissent jaunisse, rhumatismes, apoplexies, migraines. 1 fr. la boîte. *Pharmacie Centrale*, 26, rue Esquermoise, Lille.

Comptoir Scientifique du Nord

32, Rue Faidherbe (av. Vve de la Mar.) *à Lille*

Jumelles, Longues-Vues, Lunettes Pince-Nez, etc.

Exécution des ordonnances de MM. les Oculistes

La Maison se charge de toutes les réparations

INSTITUT ORTHOPÉDIQUE

de Cautelem-Lille

Docteur J. SALMON, Directeur

Traitement rationnel et trophique, par une méthode non sanglante, des affections articulaires, osseuses, musculaires et nerveuses — aiguës ou chroniques —, et en particulier des luxations congénitales de la hanche, coxalgies et coxopathies diverses. Luxations, entorses, fractures et leurs conséquences, tares que raideurs ; périarthrites, ankyloses fibreuses. Arthrites rhumatismales ou autres. Pieds-bots. Déviations de la taille (scoliose, cyphose, Mal de Pott).

Consultations gratuites le mardi et le samedi, de 10 heures à midi, pour les malades munis d'une attestation régulière d'indigence.

Imp. de la *Croix du Nord*, 15, r. d'Angleterre, Lille
Le Gérant : G. Crapez

Bourse de Lille

31 OCTOBRE 1901	Cours précéd.	Cours du jour
OBLIGATIONS		
Nord 1879	108 25	111 ..
— Bons 1892	500 ..	»»» »»
— — 1896	496 ..	»»»
Lille 1880	130 ..	130 50
— 1880	500 25	»»» »»
— 1893	»»»	
— 1898 1/6	472	
Douai 1891	500 ..	»»»
— 1896	500 ..	»»»
Roubaix-Tourcoing	48 ..	»»»
— — 1886	498 75	»»» »»
Roubaix 1894	505 ..	»»»
Tourcoing 1878	511 50	»»» »»
Armentières 1888	502 ..	»»» »»
Valenciennes 1891	503	»»» »»
Amiens	118	
Mines de Béthune 1877	480 ..	»»» »»
— Dourges 1894	508 50	»»»
— Drocourt 1894	507 75	508 75
— Escarpelle 1894	512	»»»
— Marles 1895	500	»»»
Ch. de fer écon. du Nord	502	»»»
Chemin de fer de Cambrai	351	»»»
Gaz de Wazemmes 1-6	619 50	»»» »»
— — 2e série	520	»»»

CHARBONNAGES (ACTIONS)	Cours précéd.	Cours du jour	Offres	Demandes
Albi	1815	»»»	1810 »»	1900 »»
Aniche	785	785	790 »»	780 »»
Anzin	5800	5800	5850 »»	5275 »»
Azincourt	600	600	605 »»	590 »»
Blanzy	885	»»»	890 »»	875 »»
Bruay (vingtième)	480 »»	480 »»	490 »»	470 »»
Bruay (centième)	»»»»	»»»»	»»»» »»	»»»» »»
Bully-Grenay	3400	3420	3425 »»	3400 »»
Campagnac	1490	»»»	1510 »»	1480 »»
Carvin (cinquième)	425	»»»	430 »»	420 »»
Carvin (entier)	8100	»»»	8160 »»	8100 »»
Le Clarence	605	600	605 »»	585 »»
Courrières	2320	2340	2350 »»	2320 »»
Crespin	119 »»	120 »»	»»» »»	»»» »»
Douchy	1088	1090 »»	1100 »»	1085 »»
Dourges (centième)	224 »»	225 »»	225 »»	224 »»
Dourges (entier)	24700	»»»»	»»»» »»	»»»» »»
Drocourt 1800	2800	2875	2900 »»	2850 »»
— 2500				
Escarpelle	865	860	865 »»	870 »»
Flers	740	»»»	750 »»	720 »»
Ferques	385	»»»	390 »»	380 »»
Flines-lez-Raches	730	728	»»» »»	»»» »»
Lens (centième)	550	550	555 »»	545 »»
Lévin	2120	»»»	2145 »»	2100 »»
Ligny-les-Aire	414	414	420 »»	410 »»
Marles 30 %	1635	1635	1645 »»	1625 »»
— 70 %	1715	1730	1740 »»	1700 »»
Marly n.	660	»»»	675 »»	660 »»
Meurchin (cinquième)	2250	2240	2265 »»	2240 »»
Meuselin (entier)	11000	»»»	10950 »»	10800 »»
Outricourt	1130	1035	1110 »»	1080 »»
Thivencelles	875	871	880 »»	865 »»
Vicoigne-Noeux	21700	»»»»	22500 »»	22000 »»
— (vingtième)	1080	1030	1045 »»	1025 »»

BANQUES (ACTIONS)	Cours précéd.	Cours du jour
Crédit du Nord	490	»»»
Verley-Decroix	1250	1200 »»
Devicker et Cie	1090	»»»
Agenne Raquet	224	»»» »»
Banque sp. des val. ind	135 50	
VALEURS DIVERSES (ACTIONS)		
Gaz de Wazemmes	510	»»»
Brouta et Cie	450	»»»
Saint-Sauveur-Arras	290	
Aciéries de Flandre		
Bleche Saint-Venant	2850	»»»
Denain-Anzin	878	885
Hauts Fourneaux M	883	»»»
Forges Sa